

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE – *Position Paper* – Réforme des pôles territoriaux

Les propositions de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) et de ses partenaires associatifs et scolaires

Pourquoi cette synthèse ?

En septembre 2026, la réforme des pôles territoriaux entrera en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette réforme fait suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle qui demande une évolution du dispositif afin de garantir une égalité de traitement entre les différents élèves en situation de handicap.

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), en collaboration avec des écoles spécialisées, des associations et des professionnels de la surdité, a souhaité contribuer à cette réflexion en élaborant un Position Paper.

Cette synthèse reprend les principaux constats, enjeux et recommandations formulés dans ce document.

Pourquoi la FFSB s'est-elle mobilisée avec ses partenaires associatifs et scolaires ?

La FFSB, **aux côtés de ses partenaires associatifs et scolaires**, soutient pleinement le développement d'une école plus inclusive.

Chaque élève doit pouvoir apprendre dans l'enseignement ordinaire lorsque cela répond à ses besoins.

Cependant, une inquiétude importante existe.

L'élargissement du dispositif des pôles territoriaux à davantage d'élèves est une évolution positive.

Mais si les moyens restent identiques alors que davantage d'élèves doivent être accompagnés, la qualité de l'accompagnement risque de diminuer.

Les élèves sourds pourraient être les premiers concernés.

Pourquoi les élèves sourds ont-ils besoin d'un accompagnement spécifique ?

La surdité ne se résume pas à une perte auditive.

Chaque élève sourd possède un parcours, une langue et des besoins différents.

Certains utilisent principalement :

- la langue des signes de Belgique francophone (LSFB) ;
- le français oral ;
- le Langage Parlé Complété (LPC);
- d'autres outils de communication.

Accompagner un élève sourd demande donc une véritable expertise.

Cette expertise s'est construite depuis de nombreuses années grâce :

- aux écoles spécialisées ;
- aux pôles territoriaux ;
- aux associations spécialisées ;
- aux professionnels de la surdité.

Elle constitue une richesse qu'il est indispensable de préserver.

Les principaux enjeux

La FFSB et ses partenaires identifient quatre enjeux majeurs.

1. Des moyens qui risquent de devenir insuffisants

La réforme prévoit d'accompagner un plus grand nombre d'élèves. C'est une avancée positive. Cependant, si les moyens financiers ne sont pas renforcés, le temps d'accompagnement disponible pour chaque élève diminuera, au risque d'affaiblir la qualité du soutien proposé.

2. Une expertise qu'il est indispensable de préserver

Accompagner un élève sourd demande des compétences spécifiques en matière de surdité, de langue des signes et de communication. Cette expertise, développée depuis de nombreuses années par les écoles spécialisées, les associations et les professionnels du secteur, ne doit pas être diluée dans la réforme.

3. Une meilleure coordination entre les acteurs est nécessaire

L'accompagnement des élèves sourds repose sur une collaboration étroite entre les écoles, les pôles territoriaux, les associations spécialisées et les familles. La réforme est l'occasion de renforcer cette coopération afin de mieux répondre aux besoins de chaque élève.

4. Une collaboration qui peut être renforcée

Les écoles, les pôles territoriaux, les associations et les familles poursuivent le même objectif. Une meilleure coordination permettrait d'améliorer l'accompagnement des élèves.

Les recommandations de la FFSB avec l'appui de ses partenaires associatifs et scolaires

1. Préserver un accompagnement de qualité

Garantir des moyens suffisants afin que chaque élève bénéficie d'un accompagnement répondant réellement à ses besoins.

2. Renforcer les compétences des professionnels

Développer une véritable politique de formation sur :

- la surdité ;

- la langue des signes ;
- les différents modes de communication ;
- les réalités vécues par les élèves sourds.

3. Créer un pôle spécialisé pour la surdité

Aux côtés de ses partenaires associatifs et scolaires, la FFSB propose la création d'un pôle interterritorial spécialisé.

Son objectif serait de :

- préserver l'expertise existante ;
- mettre cette expertise à disposition de l'ensemble des pôles territoriaux ;
- garantir un accompagnement adapté à chaque élève sourd.

4. Mieux coordonner les acteurs

Renforcer les collaborations entre :

- les écoles ;
- les pôles territoriaux ;
- les associations spécialisées ;
- les familles.

5. Garantir les droits des élèves

Veiller à ce que les élèves sourds puissent bénéficier des aménagements nécessaires tout au long de leur parcours scolaire, y compris lors des évaluations certificatives.

Le message de la FFSB et de ses partenaires associatifs et scolaires

La réforme des pôles territoriaux représente une opportunité. Elle peut permettre de renforcer l'école inclusive.

À condition de préserver l'expertise indispensable à l'accompagnement des élèves sourds. La FFSB souhaite poursuivre un dialogue constructif avec les autorités publiques afin de construire une réforme qui garantisse à chaque élève les meilleures conditions d'apprentissage.

Notre conviction

Être dans une classe ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir :

✓ Comprendre.

✓ Participer.

✓ Réussir.

Parce qu'une école réellement inclusive est une école où chaque élève peut apprendre, communiquer et développer pleinement son potentiel.